

# Récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal

## Séance du 8 septembre 2010

### **TRAVAUX DE LA SALLE PAROISSIALE et RUE DE PETIT-LANDAU**

#### **Validation de différents Avenants :**

Menuiserie bois.  
Carrelage faïence.  
VRD.  
VOIRIE ET RESEAUX DIVERS.

### **VENTE DE TERRAINS RUE DU CHARME.**

#### **Vente de deux parcelles.**

Terrain section 20, parcelles n° 492/131 et n° 498/132, d'une contenance de 7 ares 38 ca, pour un coût de 118 080 €,

Terrain section 20, parcelles n° 496/131 et n° 500/132, d'une contenance de 6 ares 35 ca, pour un coût de 101 600 €,

### **ECHANGES FONCIERS COMMUNE DE NIFFER / VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**

M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le dossier des échanges fonciers entre les Voies Navigables de France (VNF) et la Commune de Niffer, dossier lié à la réalisation du bief de Niffer dans les années 1990. Il en résulte qu'il reste une soulte de 59 082 € à la charge de la Commune de Niffer. Les crédits nécessaires à ces acquisitions ayant été inscrits au budget primitif 2010. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** les termes des échanges fonciers entre la Commune de Niffer et les Voies Navigables de France.

### **CONTRAT D'ENTRETIEN CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX.**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une consultation a été organisée en vue de désigner un prestataire pour l'entretien des différentes chaudières de la commune.

M. le Maire propose de retenir l'offre de la société Gutzwiller, pour un montant de 2045,16 € TTC, celle-ci étant la plus complète et la plus compétitive.

### **PROJET DE CREATION DUNE ASSOCIATION FONCIERE URBAINE AUTORISEE.**

M. le maire soumet au Conseil municipal un projet de création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée (AFUA), aux lieux dits Eiermaettlé et Oberes Rheinfeld, entre la rue du Moulin, le chemin rural dit Eiermattléweg et le chemin rural dit du Rhin. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce en faveur du principe de la création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée, rue du Moulin, et en faveur du principe de l'acquisition des délaissés au cas où un propriétaire ne souhaitait pas adhérer à l'AFUA.

## **PARTICIPATION DU CONSEIL DE FABRIQUE AUX DEPENSES DE LA SALLE PAROISSIALE.**

M. le Maire informe le Conseil municipal que, comme convenu, le Conseil de fabrique de Niffer va participer aux dépenses de la salle paroissiale. Une participation de 54 510 € est proposée. Elle couvre les dépenses, hors taxes, d'acquisition de mobilier (tables et chaises), de peinture et de décoration intérieure, et de fourniture et pose d'un placard.

## **AMENAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE : PROJET DE PISTE CYCLABLE.**

Le projet d'aménagement de la rue Principale prévoit la réalisation d'une piste cyclable, sur un côté de la chaussée restant à définir. . Le bureau d'étude Berest, interrogé sur la question, a indiqué, arguments à l'appui, qu'une telle piste n'était pas justifiée pour différentes raisons telles que le faible trafic, occupation de la piste par des véhicules et baisse du nombre de stationnement. A la demande de M. le Maire, les conseillers municipaux s'expriment sur le sujet. Suite aux débats, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages (un vote contre, Mme Catherine Rufenacht, deux abstentions, Mme Véronique Meyer, M. Jean-François Vallois) se **prononce** en faveur de l'abandon du projet de piste cyclable tel que prévu au projet initial.